

ou sans Jack Pickersgill, je serai heureux de savoir qu'il s'y trouve.

**L'hon. M. Rowe:** Je sais que le comité a écouté avec un vif intérêt l'exposé que le premier ministre a fait de sa splendide tournée dans l'Ouest canadien. Il est plutôt encourageant en ce moment de constater qu'il est si détaché de la politique lorsqu'il voyage d'un littoral à l'autre, qu'il se borne à espérer qu'il puisse avoir des répercussions politiques.

Je ne pouvais m'empêcher de penser, pendant le discours du député de Vancouver-Burrard, qu'il s'est manifesté ces jours derniers une curieuse attitude non politique, même parmi les membres du Gouvernement. Je tiens, toutefois, à rendre un parfait hommage au greffier du conseil privé. Je le connais depuis quelques années et je sais qu'il est greffier très compétent. On le savait secrétaire particulier très compétent de feu le premier ministre, le très honorable W. L. Mackenzie King. Il est éminemment doué.

Je sais aussi qu'il ne s'occupe pas de politique. Mais je constate, d'après le budget des dépenses, qu'il est maintenant devenu sous-ministre ainsi que greffier du conseil privé. Je remarque qu'il est mentionné ici qu'en 1952-1953 l'adjoint spécial au premier ministre a touché \$12,000 et qu'en 1953-1954 ce montant est supprimé. C'est peut-être la seule économie que je trouve dans tout le budget des dépenses qui est rempli de dépenses nécessaires, mêlées à certaines dépenses inutiles. Je me demande donc si celui qui est actuellement greffier du conseil privé et sous-ministre continuera à occuper aussi le poste d'adjoint au premier ministre. Dans ce cas, s'il accomplit toutes ces besognes et s'il se rappelle tout ce qui se passe, ce dont je ne doute pas, il n'est peut-être pas suffisamment rémunéré. En effet, même s'il touche presque le double de ce que reçoivent certains sous-ministres, il me semble qu'il est chargé de lourdes responsabilités.

Le premier ministre a dit qu'il doit avoir un agent de liaison, afin de savoir ce qui se passe à Ottawa pendant qu'il est absent. Tous s'attendent qu'il parcourra pas mal le pays au cours des quelques prochains mois, à moins qu'il ne pense qu'il soit préférable du point de vue des répercussions politiques de ne pas faire de tournée du pays. Je ne suis pas bien sûr de cela.

**Une voix:** Attendez voir!

**L'hon. M. Rowe:** Oui: "Attendez voir!" Telle est la devise grâce à laquelle vous avez survécu pendant longtemps. Mais le vent finit toujours par tourner.

Je disais donc que le premier ministre sera vraisemblablement absent d'Ottawa très fré-

[M. MacInnis.]

quemment. S'il doit avoir un agent de liaison qui soit au courant de ce qui se passe à Ottawa, je pense qu'il serait préférable que le greffier du conseil privé reste à Ottawa au lieu de déménager le conseil privé à Winnipeg, Edmonton ou Vancouver pour assister à ces réunions, dont quelques-unes n'ont pas de caractère politique, comme on dit, et dont d'autres sont d'ordre politique. On convoque certaines de ces réunions pour dire que le Gouvernement n'a pas fait preuve de prodigalité ou que sa prodigalité n'a été qu'imaginaire. De toute façon, ces choses sont censées être conformes à la prérogative du premier ministre.

Le premier ministre dit qu'il croit, ou plutôt il n'a pas dit qu'il le croyait; il ne faut pas que j'interprète mal ses paroles; depuis quelque temps il n'est plus aussi sûr des répercussions politiques; mais il me semble que les efforts accomplis par le greffier du conseil privé qui remplissait alors plus ou moins les fonctions de conseiller privé ou presque de secrétaire du premier ministre, ainsi que ceux qu'a accomplis le premier ministre à Winnipeg n'ont pas beaucoup servi les intérêts politiques du parti qu'ils représentaient.

Je sais et je crois que le premier ministre a de bons conseils. L'honorable député de Vancouver-Quadra, qui a si largement pris part aux débats de la Chambre au cours de la session actuelle comme durant nombre d'autres années, a soulevé une question de grande importance: à savoir que les fonctions du greffier du conseil privé sont établies depuis longtemps. A mon avis c'est les modifier que l'appeler sous-ministre. Je crois qu'on le considère maintenant comme sous-ministre, greffier du conseil privé et secrétaire du cabinet. Or tout semble indiquer, en plus des remarques que nous avons entendues ce soir, qu'il est aussi adjoint spécial au premier ministre.

Je dis cela parce qu'il a cessé de toucher le traitement d'adjoint spécial au premier ministre lorsqu'il est devenu greffier du conseil privé. J'estime, et j'ai toujours estimé, qu'il serait injuste d'abuser d'un de nos fonctionnaires compétents durant les débats de la Chambre. Cela me semble plus injuste encore que d'abuser des journalistes, car les journalistes peuvent répondre le lendemain matin. Mais un fonctionnaire ne peut répondre que lorsque son ministre lui dit de le faire.

Dernièrement, nous les avons vus se faire les porte-parole des ministres, mais cela n'arrive pas très souvent.

Même dans ce cas, j'ai la plus grande estime pour la compétence et la mémoire de M. Pickersgill qui est maintenant greffier du conseil privé. Si on lui permet d'exercer ses